

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt trois  
Le mercredi 24 mai à 20H45**

**AFFICHE le :**

25/05/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

**Etaient présents :**

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, GRU Fabienne.

**TRANSMIS le :**

26/05/2023

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VANÇON Frédéric, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme HOFFER Marie-Hélène

### **NBRE DE CONSEILLERS**

**En exercice : 19**

**Présents : 12**

**Votants : 18**

Pouvoirs : M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme GRU Fabienne  
M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle  
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles  
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric  
M. WEISSE Corentin donne pouvoir à M. VANÇON Frédéric  
Mme FERTÉ Nadège donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Secrétaire : M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

### **OBJET :**

**Mise à jour de la commission de  
contrôle des listes électorales.**

Vu le code électoral et notamment ses articles L 19 et R.7 à R.11 ;  
Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;  
Vu l'arrêté n° 2020-101 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Witz ;  
Considérant les élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 ;  
Suite au renouvellement du conseil municipal désigné pour 3 ans dont Mme Nathalie Bourdin en tant que conseillère municipale appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.  
Vu la démission de Mme Nathalie Bourdin.  
Considérant la nécessité de la remplacer en respectant l'ordre du tableau parmi les volontaires.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

1/ Approuve la candidature de M. Stéphane Mouret ;

2/ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Frédéric MOIZARD